L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS

Journal Quotidien

—AVEC UNE—

ÉDITION HEBDOMADAIRE

—Paraissant le—

SAMEDI MATIN

—ET—

Renfermant toutes les Matières Publiées pendant la Semaine dans l'Edition Quotidienne.

Edition Hebdomadaire

Un An	$3 00
Six Mois	1 [illegible]
Quatre Mois	1 0

On souscrit à la Semaine avec les Porteurs et le Marchands de Journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger ;

Un Bulletin Maritime ;

Une liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans ;

Une liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans.

Un Bulletin Financier ;

Un Bulletin Commercial ;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins fer

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Ateliers,

CHARTRES - 322

L'EDITION HEBDOMADAIRE,

Résumant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs [illegible]

VENTES POUR TAXES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ventes de propriétés foncières —POUR— TAXES D'ETAT.

L'Etat de la Louisiane contre les contribuables délinquents, Paroisse d'Orléans, Deuxième District.

BUREAU DU COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT, Deuxième District, paroisse d'Orléans.
Nouvelle-Orléans, 25 mai 1905.

En vertu de l'autorité qui m'est confié par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la Maison de Cour où siége la Cour Civile de District de ladite paroisse, dans la paroisse d'Orléans, aux heures légales fixée par la loi pour les ventes judiciaires à partir de 11 heures A. M., SAMEDI, le 24me jour de Juin 1905, et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles il est dû en ce moment des taxes à l'Etat de la Louisiane et à la Paroisse d'Orléans, d'Orléans dans le but d'assurer la perception des taxes assessées pour les années 1901, 1902, 1903 et 1904, y compris l'intérêt que les grève à partir du 31me jour de décembre de l'année dans laquelle lesdites taxes ont été levées, à raison de deux pour cent par mois jusqu'à paiement final avec tous les dépens.

Les noms desdits contribuables délinquants le montant des taxes dues par chacun d'eux d'après l'assessement de ladite année, et la propriété foncière assessée à chacun devant être offerte en vente ont comme suit, à savoir :

UNKNOWN—

Taxe d'Etat de 1904	$1 20
Taxe de levée, district d'Orléans	20
Taxe de 1903	$1 20
Taxe de levée, district d'Orléans	20
Taxe d'Etat de 1902	$1 20
Taxe de levée, district d'Orléans	20
Taxe d'Etat de 1901	$1 20
Taxe de levée, district d'Orléans	20
Total	$5 60

Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 2me district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'Ilet borné par les rues St Pierre, Miro, Tonti et la Promenade Carondelet, désigné comme lot No 14 dans l'Ilet No 298, mesurant 30 pieds de face à la rue St Pierre sur 100 pieds de profondeur, l'acquéreur devant assumer toutes les taxes arriérées des années 1889 à 1900 faisant un total de $45 97.

Audit jour vente, je vendrai telles portions de chacune des propriétés spécifiées que me désignera chacun des débiteurs et dans le cas où ledit débiteur ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai tout de suite, et sans autre délai, la plus faible partie de ladite propriété spécifiée du débiteur à un acquéreur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dûs par ledit débiteur. Les ventes se feront sans estimation au comptant contre monnaie légale des Etats Unis, et la propriété vendue pourra être rachetée, à quelque moment que ce soit, dans le courant d'une année, en remboursant le prix payé pour la propriété, et en payant en outre vingt pour cent et les dépens.

JOHN BREWSTER.
Collecteur de Taxes d'Etat, Deuxième District.

AVIS AUX CRÉANCIERS hypothécaires sur propriétés du Deuxième District.

BUREAU DU COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT, Deuxième district paroisse d'Orléans
Nouvelle-Orléans, 25 Mai, 1905.

Conformément à la section 63, de l'acte 85 de 1898, avis est par le présent donné à toutes les personnes qui ont des hypothèques sur des propriétés foncières situées dans le Deuxième District, paroisse d'Orléans, sur lesquelles n'ont pas été acquittées les taxes de l'année 1904 que j'en commencerai la vente, à la porte de la Maison de Cour, SAMEDI, 24 Juin 1905, à 11 heures a. m. et que membre de portions de ces propriétés délinquantes sont maintenant annoncées dans ce journal, et continuerai à l'être, conformément à la loi préparatoire à ladite vente. L'attention des créanciers hypothécaires est appelée spécialement sur ces annonces de ventes pour taxes et ils sont prévenus d'avoir à prendre, avant la vente, telles mesures qu'ils jugeront nécessaires pour protéger leurs intérêts.

JOHN BREWSTER.
Collecteur de Taxes d'Etat pour le Deuxième District, paroisse d'Orléans.
25 mai—juin 1 8 15 22 24

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Nelvil A. Puech.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 76,538—Division E—Attendu que Ernest Puech, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administrateur dans la succession de feu Nelvil A. Puech, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. John Dymond, Jr., avocat. 17 mai—17 21 26

Succession de D. W. Williams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 63,842—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par G. Fernandez, Jr., administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Dinkelspiel & Hart, avocats. 14 juin—14 17 24

Succession de Mme Dorothea Wolf veuve par 1er mariage de Théodore Coppersmith et veuve par 2me mariage de Henry Suisse

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 73,158 —Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pourlesquelles le compte final présenté par Mme Emilia Coppersmith, veuve par 1er mariage de Frederick Schaneville, et par 2me mariage de Jacob Milbank, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—G. G. Kronenberger, avocat
17 juin—17 21 26

AVIS AUX CREANCIERS.

Dans l'affaire de la liquidation de Herbson Bros

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 63 019—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte partiel présenté par Talbot J. Bartlette, liquidateur dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Philip H. Mentz, avocat. 16 juin—16 20 25

VENTES A L'ENCAN.

Harry H. Hodgson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

PROPRIETE DE VALEUR

Dans la ville de la Nouvelle-Orléans.

60 LOTS avec toutes les améliorations

Dans les localités les plus importantes et dans le centre des affaires de la

VILLE DE BATON ROUGE.

Plantation Richland et la Plantation Myrtle Grove.

DES TERRES CONTIGUES A LA VILLE DE BATON ROUGE,

Toutes augmentant en valeur tous les jours.

Grande étendue de terre dans les paroisses

E. BATON ROUGE, LIVINGSTON, MOREHOUSE, AVOYELLES, E. FELICIANA,

Toutes propriétés de valeur, conservées pendant des années et placées sur le marché pour la première fois.

A l'Encan, JEUDI, le 6 juillet 1905.

PAR HARRY H. HODGSON, Encanteur, Bureau 732 rue Gravier, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans la ville de la Nouvelle Orléans, à midi, en vertu de et conformément à un ordre et jugement de l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dossier No 74 973, jugement rendu le 29 mai 1905, et signé le 2 juin 1905, dans l'affaire de la succession de Mme M. A. Pike, W. T. Doswell vs John H. Pike et als., pour un partage—

DANS LA VILLE DE LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

1° Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Camp, Julie, Church et Girod, et désignés par les numéros 31, 32 et 33; lesdits lots sont contigus et mesurant comme suit, à savoir: Les lots Nos 31 et 32 mesurant ensemble 52 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue du Camp sur une profondeur de 150 pieds 5 pouces et 4 lignes entre lignes parallèles et 52 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Church; le lot No 33 mesurant 26 pieds de face à la rue du Camp sur une profondeur entre lignes parallèles de 149 pieds 2 pouces et 3 lignes, et 26 pieds de face à la rue Church, les mesures toutes plus ou moins. Sujets à un bail expirant le 30 sept. 1905.

Les améliorations consistant d'une résidence en briques connue comme No 747 rue du Camp.

2° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et Ilet, comme la dernière propriété ci-dessus décrite et désignés par les Nos 3 et 4, lesquels dits lots sont contigus, et mesurant chacun 25 pieds de face à la rue Julie, sur une profondeur de 78 pieds entre lignes parallèles, les mesures toutes plus ou moins. Vendu sujet à bail. Les améliorations consistant en une bâtisse en briques connue comme Nos 607 et 609 rue Julie

PAROISSE EST BATON ROUGE.

3° Une certaine étendue de terre connue comme la Plantation Richland, située dans la paroisse Est Baton Rouge, environ deux milles et demi à l'est de la ville de Baton Rouge, sur le chemin Middle Highland et contenant 1,037.71 acres, et est vendue ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Vendue sujette au bail expirant le 1er janvier 1906.

4° Une certaine étendue de terre en plantation dans la paroisse Est Baton Rouge, à environ six milles de la ville de Baton Rouge, contenant 636 acres et est bornée au nord par les terres de Hickey et Conrad à l'Est par White, et Leftwich, au sud par J. H. White et à l'ouest par les terres de Ricketts et Harris; et Est vendue ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent vendus sujets au bail expirant le 1er janvier 1906.

PLANTATION MYRTLE GROVE.

5° Plantation Myrtle Grove, composée de deux étendus de terre: 1. Une certaine étendue ou portion de terre contenant 375 acres superficielles, à environ six milles au sud est de la ville de Baton Rouge, bornée par les terres de MM. Garig, Adams et Thomas, vendus ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. 2. Une étendue de terre située dans la même paroisse et à environ six milles au sud-est de la ville de Baton Rouge et contenant 975 acres, plus ou moins, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, la dite étendue de terre est bornée au nord par les terres de M. Thomas à l'est par les terres de M. Gardner et Jos Miller, au sud par les terres de Davenport et à l'ouest par les terres de M. Gardner et M. Garig. Vendue sujette au bail expirant le 1er janvier 1906.

6° Une certaine étendue de terre, dans la paroisse d'Est Baton Rouge, sur la Rivière Amite, à environ dix sept milles de la ville de Baton Rouge, étant la partie Est de la section 49, T. 5 S. R. 2, Est district de terre de Greensburg, ladite étendue contenant 250 acres.

DANS LA VILLE DE BATON ROUGE.

7° Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans la ville de Baton Rouge, paroisse Est Baton Rouge, Louisiane, et désignés par les Nos 9, 10 et 12, dans l'Ilet No 8, borné par les rues Florida, Convention, Huitième et Neuvième, et mesurant comme suit, à savoir: Les lots 9 et 10 sont contigus et mesurant chacun 64 pieds de face à la rue Convention sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles; le lot No 12 mesurant 64 pieds de face à la rue Huitième sur une profondeur de 160 pieds entre lignes parallèles.

8° Un certain lot de terre à Baton Rouge, désigné par le No 7, dans l'Ilet No 13, borné par les rues Florida, Convention, Troisième et Quatorzième, et mesurant 64 pieds de face à la rue Convention, par une profondeur et façade à la rue Quatorzième de 128 pieds, et formant l'encoignure des rues Quatorzième et Convention.

9° Sept certains lots de terre ensemble avec toutes les améliorations, situés dans l'Ilet No 5 borné par les rues Florida, Convention, Cinquième et St Hypolite et désignés par les Nos 2, 3, 6, 9, 10, 11 et 12, et mesurant comme suit: Les lots 2 et 3 chacun mesurant 64 pieds de face à la rue Florida sur une profondeur, entre lignes parallèles 128 pieds; le lot No 6 mesurant 64 pieds de face à la rue St Hypolite sur une profondeur de 160 pieds, entre lignes parallèles, les lots 9, 10 et 11 sont contigus et mesurant chacun 64 pieds de face à la rue Convention sur une profondeur de 128 pieds, entre lignes parallèles; le lot No 11 formant l'encoignure des rues Cinquième et Convention; le lot No 12 mesurant 64 pieds de face à la rue Cinquième sur une profondeur de 160 pieds, entre lignes parallèles. Vendus sujet à un bail.

10° Quatre certains lots de terre dans l'Ilet No 47, borné par la Ville Espagnole, les rues Nord, Elam et Union, désignés par les Nos 3, 4, 5 et 6 et les lots Nos 4, 5 et 6 mesurant chacun 55 pieds 5 pouces de face à la rue Elam sur une profondeur de 167 pieds entre lignes parallèles; le lot No 3 formant l'encoignure des rues Elam et Nord, mesurant 55 pieds 8 pouces de face à la rue Nord sur une profondeur et façade à la rue Elam de 120 pieds.

11° Trois certaines portions de terre dans l'Ilet No 3 borné par les rues Florida, Convention, Troisième et Church et décrits comme suit le lot No 8 mesurant 64 pieds de face à la rue Convention par une profondeur de 128 pieds, dela la portion Nord ou une moitié des lots Nos 10 et 11, lequel morceau ou portion de terre mesurant 60 pieds de face à la rue Troisième, par une profondeur de 120 pieds (mesure française) les améliorations consistant d'une bâtisse à 2 étages.

Le lot No 6 mesurant 64 pieds de face à la rue Church par une profondeur d'environ 160 pieds, toutes les mesures plus ou moins. Vendus sujets à un bail.

12° Deux certains lots de terre dans l'Ilet No 8, bornés par les rues Laurel, Florida, Lafayette et Troisième, désignés par les Nos 5 et 6. Le lot No 5 formant l'encoignure des rues Lafayette et Florida, et mesurant 64 pieds de face à la rue Lafayette par une profondeur et façade à la rue Florida de 128 pieds. Le lot No 6 mesurant 64 pieds de face à la rue Florida par une profondeur de 160 pieds, le tout plus ou moins, sujet à un bail.

13° Six certains lots de terre dans l'Ilet No 6, borné par les rues Laurel, Florida, Church et Troisième, et désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 12, les lots Nos 1 et 2 mesurant chacun 50 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 120 pieds le lot No 1 formant l'encoignure des rues Laurel et Troisième; les lots Nos 3, 4 et 5 mesurant chacun 64 pieds de face à la rue Troisième sur une profondeur de 128 pieds le lot No 5 formant l'encoignure des rues Troisième et Florida; le lot No 12 mesurant 60 pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de 150 pieds, le tout en mesure française et plus ou moins. Les améliorations consistant de: Sur le lot No 1, un cottage en bois à un étage; le lot No 2, vacant; les lots Nos 3 et 4, une résidence et une bâtisse de banque; le lot No 5, la rangée Pike de "flats". Le tout vendu sujet à un bail.

14° Trois certains lots de terre dans l'Ilet No 9, borné par les rues Main, Laurel, Cinquième et St-Hypolite, désignés par les Nos 4, 5 et 6. Le lot No 4 mesurant 84 pieds de face à la rue Cinquième sur une profondeur de 128 pieds. Le lot No 5 formant l'encoignure des rues Laurel et Cinquième et mesurant 65 pieds 8 pouces de face à la rue Cinquième sur une profondeur et façade à la rue Laurel de 128 pieds, et le lot No 6 mesurant 84 pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur de 161 pieds 6 pouces. Les améliorations sur les lots Nos 5 et 6, consistant d'un cottage-résidence chacun.

15° Une certaine portion de terre dans l'Ilet 41, borné par l'ancienne Ville Espagnole, les rues Ouest (Gartlen), étant une portion du lot No 10 formant l'encoignure des rues Gartlen et de l'ancienne Ville Espagnole, mesurant 33 pieds de face à la rue de l'ancienne Ville Espagnole sur une profondeur et façade de 150 pieds à la rue Gartlen.

16° Un certain lot de terre dans l'Ilet No 6 borné par les rues Florida, Convention, St-Hypolite et St Antoine, désigné par le No 6 et mesurant 64 pieds de face à la rue St Antoine sur une profondeur de 150 pieds 5 pouces.

17° Un certain lot de terre dans l'Ilet borné par "Spanish Town", les rues North, Ménard et Pearl, mesurant 68 pieds de face à "Spanish Town", et 363 pieds de profondeur et façade à la rue Ménard, et formant l'encoignure de "Spanish Town" et de la rue Ménard.

18° Un certain lot et améliorations dans l'Ilet No 2, borné par les rues Main, Laurel, Pike et Ménard, désigné par le No 6 et formant l'encoignure des rues Laurel et Pike et mesurant 60 pieds de face à la rue Laurel sur une profondeur et façade sur la rue Pike de 130 pieds. Vendu sujet à un bail.

19° Deux certains lots de terre avec les améliorations dans la section connue comme le faubourg Gracia, démontrés sur le plan tracé par Gates et Newcomb, comme Ilet 2 B, et Ilet 2 C, contenant 2 arpents chacun plus ou moins.

20° Deux morceaux de terre ou ilets, situés à un mille Est de la ville de Baton Rouge sur le chemin Jackson numérotés 39 et 40 d'après la carte pour cela arpentée par A. Crawford, et contenant environ 4 arpents chacun, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations. Vendus sujet à un bail.

21° Quatre certains lots de terre dans l'Ilet No 16, borné par les rues Convent ou Duncan, Nord Boulevard et Hickey, et désignés par les Nos 6, 7, 8 et 9, les lots 7, 8, 9 sont contigus et mesurant chacun 64 pieds de face à la rue Nord Boulevard sur une profondeur de 128 pieds, le lot No 7 formant l'encoignure des rues Duncan et Nord Boulevard; le lot No 6 mesurant 64 pieds de face à la rue Duncan, sur 160 pieds de profondeur.

22° Un certain lot, dans l'Ilet No 1 désigné par le No 9, l'Ilet étant borné par les rues Main, Laurel, Pike, et Division; le lot mesurant 60 pieds de face à la rue Laurel, sur une profondeur de 130 pieds; vendu sujet à un bail.

23° La moitié Nord du lot No 9 dans l'Ilet No 4, borné par les rues Main, Laurel, l'allée Pete et rue Hart, mesurant à peu près 30 pieds de face à la rue Hart, sur une profondeur de 120 pieds.

24° Onze lots de terre dans l'Ilet No 3 borné par les rues Main, Laurel, Ménard et Hart et désignés par les Nos 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12; les lots 2 à 5 inclusivement mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Main sur une profondeur de 130 pieds. Le lot No 5 formant l'encoignure des rues Main et Hart, les lots Nos 6 à 10 inclusivement mesurant chacun 60 pieds de face à la rue Laurel, sur une profondeur de 130 pieds, le lot No 6 formant l'encoignure des rues Ménard et Laurel, le lot No 10 formant l'encoignure des rues Hart et Laurel, le lot No 11 mesurant 61 pieds 8 pouces de face à la rue Ménard sur une profondeur de 150 pieds; le lot No 12 mesurant 61 pieds 6 pouces de face à la rue Hart sur une profondeur de 150 pieds. Vendus sujets aux baux.

25° Deux lots de terre dans l'Ilet No 5, désignés par les Nos 2 et 3, l'ilet borné par les rues Main, Laurel, Church et Troisième et mesurant chacun 64 pieds 5 pouces de face à la rue Troisième, sur 128 pieds de profondeur; ces mesures moins 12 pieds sur 66 pieds 4 pouces, pris de l'encoignure N. O. du lot No 2. Les améliorations consistant de la bâtisse occupée par la Banque de Baton Rouge. Vendus sujet au bail.

26° Un certain lot dans l'Ilet No 4, désigné par le No 5, l'Ilet borné par les rues Laurel, Lafayette, Main et Troisième, et formant l'encoignure des rues Laurel et Lafayette, et mesurant 64 pieds de face à la rue Lafayette sur une profondeur et façade sur la rue Laurel pe 128 pieds. Vendu sujet au bail.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques. Toutes propriétés dans la ville de Baton Rouge incluant toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et lorsque à bail est vendue sujette au bail.

TERRES DANS LA PAROISSE DE LIVINGSTON.

27° Le tout de la section No 9, T. 7. S. de R. 4 Est, dans le district de terre Greensburg, de la Louisiane, contenant 640.68 acres.

28° La N. 1/2 section, la S. E 1/4 de section, la 1/2 E. du 1/4 S. O. et le 1/4 S. O. du quart S. O. de la section 8, T. 7 S. de R. 4 E. dans le district de terre Greensburg, de la Louisiane, contenant 599.50 acres.

29° Le tout de la section No 3 dans T. 7. S. de R. 4 E. du district de terre Greensburg, de la Louisiane, contenant 640 acres.

30° La 1/2 de la section E. la 1/2 E. du 1/4 du N. O. et du 1/4 N. O. du 1/4 de la section N. O. No 22, T. 7. S. de R. 4 E. dans le District de terre Greensburg, de la Louisiane, contenant 441.40 acres.

31° La 1/2 de la section N. le 1/4 de la section S. O. la 1/2 O. et le 1/4 N. E. du 1/4 S. E. de la section 12, T. 7. S. de R. 4 E. dans le District de terre Greensburg, de la Louisiane, contenant 612 acres.

32° Le 1/4 N. E., et la 1/2 E. du 1/4 S. E. de la section 21 le 1/4 N. O. et la 1/2 S. du 1/4 S. O. et la 1/2 S. du 1/4 S. E. de la section 22, et le 1/4 S. O. du 1/4 S. O. de la section 23, dans T. 7. S. de R. 3 E. dans le District de terre Greensburg de la Louisiane contenant 609, 99 acres.

33° Le 1/2 O. de la section 4, et la 1/2 N. du 1/4 N. E. et le 1/4 S. O. du 1/4 N. E. et les lots 1 et 2 de la section 5 T. 7 S. R. 3 E. Dans le district de terre Greensburg, de la Louisiane, contenant 51.327 acres

34° Les lots Nos 3 et 4 dans le 1/4 S. O du 1/4 S. E. de la section 5, et la 1/2 E. de la 1/2 O. de la section 8, dans T. 7. S. R. 3 E. dans le District de Terre Greensburg, de la Louisiane, contenant 213.90 acres.

35° Le lot No 6 dans le 1/4 S. E. du 1/4 S. O de la section 2, de la section fractionnelle 11 dans T. 7 S. R. 2 E., dans le District de Terre Greensburg, de la Louisiane, contenant 142.68 acres.

36° Le 1/4 S. E et la 1/2 S du 1/4 N. E. de la section 21, et le 1/4 S. O de section et le 1/4 S. O du 1/4 S. O. de la section 22, T. 7. S. R. 4 E. dans le District de Terre Greensburg, de la Louisiane, contenant 454.60 acres.

37° Le 1/4 S O. du 1/4 S. E. de la section 3, et le 1/4 N. O. du 1/4 N. E. de la section 10, et le quart N. O. du 1/4 S. E. de la section 3 ainsi les lots 6 et 7 et le 1/4 d O. du 1/4 S. O. de la section 2, et du 1/4 N. E. du 1/4 S. E. de la section 3, tous dans T. 7. S. R. 3. E. dans le district de terre Greensburg, de la Louisiane, contenant en tout 296.17 acres.

38° Le lot No 1 de la section 12, T. 7. S. R. 2 E. dans le district de terre Greensburg, de la Louisiane, contenant 4.54 acres.

TERRES DANS LA PAROISSE DE MOREHOUSE.

39° Le 1/4 S. E. du 1/4 S E. de la section 21 et le 1/4 S. O. du 1/4 S. O. de la section 22 T. 20 N. R. 6 E. contenant 80 acres plus ou moins.

40° La 1/2 E. de 1/4 N. E. et la 1/2 S de la section 6, T. 18 N. R. 6. E. contenant 400 acres plus ou moins.

41° La 1/2 O. du 1/4 S. O. de la section 31, T. 20 N. R. 6 E, contenant 80 acres plus ou moins.

TERRES DANS LA PAROISSE DES AVOYELLES.

42° Une certaine étendue ou portion de terre, située et étant et se trouvant au nord de la Rivière Rouge, dans la paroisse des Avoyelles, décrite comme suit: La 1/2 S. du 1/4 S. E., le 1/4 S. O du 1/4 S. E. de la section 3 le 1/4 N. O de la 1/2 N du 1/4 S. O., la 1/2 N. du 1/4 N. E. et le 1/4 S. E du 1/4 N. E. de la section 17. T. 3. N. R. 3 E., contenant 480 acres, plus ou moins.

TERRES DANS LA PAROISSE EST FELICIANA.

43° Un certain lot de terre situé dans la paroisse Est Feliciana et contigu au village de Clinton, Lne., ayant les limites suivantes: La ligne N. des limites est la ligne courant entre les terres de J. Warren Taylor à Stephen Yarborough à Pretty Creek, alors de Pretty Creek en descendant la ligne de l'étendue Killian de la avec l'étendue Killian (en descendant jusqu'aux limites du village de Clinton, laissant de côté les lots du village jusqu'à la grande route contigus aux lots de D. B. Ramfone, de là avec la grande route jusqu'au commencement exceptée la portion de la terre vendue à M. Wemack, (un acre) et M. Shakergard (2 acres) la même étendue contenant 50 acres le tout plus ou moins.

44° Les sections 10 et 15 T. 4 S. R. 2. O contenant 112 85 acres.

Un lot d'effets mobiliers d'après l'inventaire enregistré.

Termes et conditions—Comptant. Les acquéreurs devant faire un dépôt comptant de 10 0/0 au moment de l'adjudication et au plus de leurs enchères devant assumer toutes les taxes de 1905 et payer pour les certificats et actes de vente pardevant Chas T. Soniat notaire.
6 juin—6 11 18 25—juil 2 6

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Choix du Deuxième District.

Deux jolis cottages simples. Nos 2632 et 2634 rue Ste Anne, entre les rues Broad et Dorgenois.

Succession de Joseph O. Guzman.

No 75,635 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau 336 rue Carondelet, JEUDI, le 13 juillet 1905, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St. Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, daté le 8 juin 1905, pour le compte de la succession de Joseph O. Guzman, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir —

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, droits voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Dorgenois, Orléans, Ste Anne et Broad, désigné comme lot No 8 sur un plan par J. F. Brown voyer, daté le 12 janvier 1885, le devis duquel est annexé à un acte de vente passé pardevant Samuel Flower, notaire, le 9 juin 1885, et mesurant d'après ledit devis, 31 pieds, 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Ste Anne sur 84 pieds 6 pouces et 1 ligne sur la ligne de côté le divisant du lot 7 et 84 pieds 5 pouces sur la ligne de côté le divisant du lot No 9.

Les améliorations sont connues comme No 2632 rue Ste Anne, comprenant un joli cottage simple, résidence bien subdivisée, avec grande cour sur le côté ensemble avec un hangar dans le fond, citerne, etc, à proximité du marché Maestri, lignes de chars, etc., et toujours louée.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district dans l'Ilet borné par les rues Ste Anne, Dorgenois, Orléans et Broad, désigné comme lot No 7, et mesurant 31 pieds 8 pouces et 1 ligne de face à la rue Ste Anne sur 84 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur sur le côté du lot 6, et sur le côté de la rue Broad, et 84 pieds 4 pouces et 4 lignes sur le côté du lot 8 et sur le côté de la rue Dorgenois.

Les améliorations sont désignés comme No 2634 rue Ste Anne, comprenant un cottage-résidence simple, grand et confortablement distribué avec une bonne cour, hangar dans le fond, citerne, etc, près de tous les agréments et dans une section qui s'am liore rapidement.

Conditions de la vente — Comptant. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Busière Rouen, notaire. Les acquéreurs devant assumer les taxes de de 1905, et déposer 10 0/0 au moment de l'adjudication.
F. Bechel, avocat.
11 juin—11 18 25—juil 2 9 12 13

Auguste Huard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John L. Kennedy

No 69 882—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division C.

Vente de propriété dans la paroisse St-Tammany, Lne.

MOI, AUGUSTE HUARD, encanteur en cette ville, conformément à un ordre de vente rendu dans l'affaire ci-dessus, le 29 avril 1905, signé par l'Hon. John St-Paul, juge de ladite cour, Division C, lequel ordre confirme le jugement de vendre rendu dans cette affaire le 24 mars 1905 et signé le 28 avril 1905 jusqu'ici rendu en cette affaire, vendra à l'enchère publique, MERCREDI, le 19 juillet 1905, à midi, à la Bourse d'Encan de Huard, No 307 rue Bourbon, dans le deuxième district de cette ville, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre, étant et se trouvant situé dans la paroisse de St Tammany Etat de la Louisiane, désignés par les Nos deux et trois (2 et 3) faisant face à la rivière Tchefuncta, et mesurant en superficie: le lot No 2 (2) quarante sept 50/100 acres. Le lot No 3 (3) quarante neuf 78/100 acres, borné sur la gauche par les terres de Nina Parent, et sur la droite par le lot No quatre (4); ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les dépendances qui y appartiennent. Le tout d'après un plan fait par Matthew Dicks voyer, de ladite paroisse de St Tammany le 7 mai 1870; moins la propriété ci-après décrite vendue à Edward Burnes, commençant à un point cinquante deux pieds (52' 0" 0") au-dessus ou dans une direction nord d'où la ligne du lot No dix (10) joint les bords de la rivière Tchefuncta, de là dans une direction sud sur les bords de ladite rivière à ladite façade de la jonction dudit lot No dix (10) de là dans une direction Est le long dit lot No 10 sur la ligne de sa frontière Nord, sept cent quatre vingt cinq pieds (785' 0" 0") à la ligne de frontière Ouest du quatre (4) de là dans une direction Nord sur le long de la dite ligne de frontière du dit lot quatre (4), cent cinquante pieds (150' 0" 0") de là dans une direction Sud sur une ligne droite au point de départ. La dite propriété étant comprise dans les lots Nos deux et trois (2 et 3).

Termes et conditions—Comptant; l'acquéreur devant payer en sus et au dessus de son enchère les taxes dues et exigibles sur la propriété vendue, pour cette année courante, 1905, et de déposer avec l'encanteur vingt pour cent (20 0/0) sur le montant de son enchère, au moment de l'adjudication.

L'acte de vente devant être passé pardevant M. V. Déjan, notaire en cette ville, aux frais de l'acquéreur.

AUG. HUARD, Encanteur
Bureau, 121 rue Carondelet.

Voyer le plan à la Bourse.

Albert Voorhies, avocat pour la veuve du défunt.

Charles Longue avocat pour l'exécuteur.
18 juin—18 25—juil 2 9 16 19

VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de Valeur dans le Deuxième District.

No 819 rue Bourgogne, entre Dumaine et Ste-Anne.

Succession de Félicité Rosella Sloane.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 76,244.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur—bureau No 802 rue Perdido—LUNDI, le 10 juillet 1905, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable W. S. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, No 76,244, daté le 7 juin 1905, pour le compte de ladite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations et appartenances, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet No 103, borné par les rues Bourgogne, Kemper, Dumaine et Ste Anne, mesurant en mesure américaine vingt quatre pieds onze pouces, de face à la rue Bourgogne (24 pieds 11 pouces) sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes (127 pieds 10 pouces et 5 lignes), de profondeur entre lignes parallèles

Termes et Conditions—La moitié en plus comptant et la balance, s'il y en a, payable dans un an, en un billet de l'acquéreur portant cinq pour cent d'intérêt par an de la date de la signature de l'acte de vente jusqu'à parfait paiement avec privilège et lien de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue avec les clauses de non aliénande, cinq pour cent pour frais d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du montant dudit billet ou en partie quelconque et toutes les autres clauses de sécurité contenues dans les actes de vente.

L'acquéreur d'assumer, en sus de son enchère, le paiement de tous les certificats de la vente et toutes les taxes dues sur ladite propriété pour l'année courante de 1905, et d'accepter la police d'assurance existant sur la propriété vendue. L'acquéreur d'avoir droit aux loyers seulement de la date de la signature de l'acte de vente et de déposer dix pour cent du montant de son enchère avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant M. V. Dejan, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
Carleton Hunt, avocat. 9 juin—9 11 18 25—juil 2 9

ANNONCE JUDICIAIRE

No 2539 rue Dumaine---Jolie résidence.

SUCCESSION D'OVIDE VILLERE
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 76,200.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau No 802 rue Perdido, MERCREDI, le 28 juin 1905, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul juge de la